

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU MORBIHAN

Séance du jeudi 8 octobre 2026

COMMUNE DE
LES FOUGERETS

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 8 octobre à 19h, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame GRIGNAC Françoise.

Date de convocation du Conseil Municipal le 3 10 2026.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Absents excusés : Yves THÉTIOT, Véronique LHOMME, Gildas ORHAN

Pouvoirs : Yves THÉTIOT donne pouvoir à Françoise GRIGNAC,
Véronique LHOMME donne pouvoir à Lionel de BOUVIER, Gildas ORHAN donne pouvoir à Michaël GEORGES

Secrétaire de séance : Valérie CHAILLOU a été élue secrétaire de séance.

2026-10-08-02 Adoption du règlement intérieur Annexe

Madame le Maire explique que dans les communes de moins de 1 000 habitants, l'adoption d'un règlement intérieur n'est pas obligatoire : le conseil municipal apprécie librement l'opportunité d'établir un tel document. Néanmoins, une délibération spécifique doit être prise pour fixer les conditions dans lesquelles sont présentées et traitées les questions orales.

Afin de préciser les modalités de fonctionnement du conseil municipal et ainsi améliorer la qualité de ses travaux, Mme le Maire propose à l'assemblée d'adopter le projet de règlement intérieur joint en annexe.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet de règlement intérieur.
- Charge Madame Le Maire de prendre les dispositions nécessaires pour la diffusion de ce règlement intérieur.

Ainsi fait et délibéré à Les Fougerêts, les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait conforme,

La Maire,
Françoise GRIGNAC

La secrétaire de séance,
Valérie CHAILLOU

